

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nans les Pins. Au terme de cette enquête publique, ce document est destiné à être approuvé par le Conseil Municipal.

L'enquête publique se déroulera durant 31 jours consécutifs, du lundi 15 juin 2020 au mercredi 15 juillet 2020 inclus.

Mme Raviart a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Mr le Président du Tribunal Administratif de Toulon.

Les pièces du dossier (PLU arrêté et avis des Personnes Publiques Associées et Consultées) ainsi que le registre d'enquête, à feuillets non-mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront déposés en mairie de Nans les Pins pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture (Lundi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; Mardi et jeudi : de 8h30 à 12h00 ; Samedi : de 8h30 à 12h00).

**Les informations et pièces relatives à l'enquête publique seront également disponibles sur le site internet suivant :**

**<https://www.registre-dematerialise.fr>**

Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre déposé en mairie à cet effet ou par voie électronique sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr>

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra également adresser ses observations écrites au Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante :

Mme Raviart, commissaire enquêteur  
Enquête publique révision du PLU  
Mairie de Nans les Pins  
Avenue Julien Jourdan  
83860 Nans les Pins

**La mise à disposition du dossier d'enquête publique et les permanences du commissaire-enquêteur se feront dans la salle du Conseil Municipal qui fera l'objet d'une régulière désinfection. L'ensemble des consignes et des dispositifs de protection sanitaire définis au sein de la mairie devront être respectés (port du masque, distanciation, etc...). Du gel hydroalcoolique sera tenu à disposition du public.**

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie de Nans les Pins aux jours et heures suivants :

- le lundi 15 juin de 9h à 12h (début de l'enquête)

- le vendredi 19 juin de 9h à 12h et de 14h à 17h

- le mercredi 24 juin de 9h à 12h

- le mardi 30 juin de 9h à 12h

- le jeudi 9 juillet de 9h à 12h

- le mercredi 15 juillet de 9h à 12h et de 14h à 17h (clôture de l'enquête)

**Afin d'éviter tout pic de fréquentation, seront priorisées les consultations du dossier et du commissaire-enquêteur qui auront fait l'objet d'un rendez-vous préalablement défini avec les services de la mairie (04-94-37-21-41). Les consultations sans rendez-vous préalables seront possibles mais seront limitées hors plages horaires des consultations sur rendez-vous.**

**Pour respecter des temps de consultation du dossier ou de rencontre avec le commissaire-enquêteur, il est demandé au public de préparer sa visite en amont, au moyen notamment des éléments mis en ligne sur le site de l'enquête publique dématérialisée (repérage parcelle, etc...). Il est également demandé au public souhaitant porter des observations au registre d'enquête de se munir de son stylo personnel.**

Afin que chacun puisse en avoir connaissance, les observations portées au registre d'enquête publique ou transmises par voie postale seront régulièrement mises en ligne sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr>

Le projet de révision du PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale jointe au dossier d'Enquête Publique. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement est intégré au dossier d'Enquête Publique.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de la commune de Nans les Pins le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Département du Var et au président du Tribunal Administratif de Toulon. Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie de Nans les Pins aux jours et heures habituels d'ouverture pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, lorsque le commissaire enquêteur aura rendu son rapport, le Conseil Municipal devra délibérer pour approuver la révision du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées et Consultées, des observations du public, et du rapport de l'enquête publique.

Le Maire,  
Pierrette Lopez